

Compte rendu de la Formation spécialisée



Formation spécialisée du 21/11/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Île-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 21 novembre 2025, à 9h30.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation des PV du CSAL-FS du 26 septembre et du 17 octobre 2025 (pour avis)
2. Bilan du télétravail (pour information)
3. Bilan du service de médecine de prévention et de l'assistant social (pour information)
4. Budget FS (pour information)
5. Enquête FS (pour information)
6. Visite de service (pour information)
7. Déménagement au SPALLIS (pour information)
8. Questions diverses

Déclaration intersyndicale de l'Alliance CFDT/CFTC Finances publiques, de la CGT Finances publiques et de Solidaires Finances Publiques

« Les organisations syndicales élues au CSAL/FS de la DIRCOFI IDF souhaitent alerter la Direction sur une situation grave en cours dans une brigade.

Plusieurs agents de cette brigade sont en souffrance depuis plusieurs mois. En début de semaine, la situation s'est encore dégradée. Des difficultés existaient déjà les années précédentes et ne font que persister.

Nous vous demandons d'agir pour faire cesser cette situation alarmante. »

Les élus CFTC ont également rajouté :

« Nous appelons à l'ouverture de davantage de postes aux concours d'inspecteur principal (151 postes en 2026 au lieu de 193 en 2024 et 2025).

Nous dénonçons le tassement des carrières, la stagnation de la rémunération des agents, les problèmes de logement, les pressions sur les statistiques au détriment de la qualité des résultats et de leur impact réel dans un contexte de remise en cause croissante de l'autorité de la loi par les contribuables. »

COMPTE-RENDU DE SEANCE

1. Approbation des PV du CSAL-FS du 26 septembre et du 17 octobre 2025 (pour avis) :

Le PV du 26/09/2025 est approuvé à l'unanimité. Le PV du 17/10/2025 n'est pas mis au vote, en raison de désaccords sur sa rédaction.

2. Bilan du télétravail (pour information) :

237 agents ont formulé une ou plusieurs demandes de matériel pour télétravailler.

Pour les perspectives 2025 : un nouveau protocole va être déterminé au niveau national qui sera décliné en local. 40 vérificateurs seulement ont opté pour du télétravail, les autres conservent le régime nomade, plus adapté au métier.

3. Bilan 2024 du service de médecine de prévention et de l'assistant social (pour information) :

Le médecin de prévention :

Le suivi spécifique pour des risques identifiés est fait par le médecin de prévention: **le métier de vérificateur est concerné, avec un suivi tous les deux ans.** C'est la situation des vérificateurs, soit 400 agents, du fait d'un risque élevé lié aux exigences du poste de travail et du contact avec les contribuables. La périodicité peut également être diminuée en cas de RQTH et/ou en cas de problématique de santé nécessitant un suivi rapproché.

De manière exceptionnelle, en l'absence du médecin de prévention, une visite spécifique peut être faite par une infirmière entre deux visites avec le médecin de prévention.

La visite de pré-reprise (10 jours avant la date de reprise suite à un arrêt maladie) est sous-utilisée, ce qui favorise des situations de souffrance au travail.

En 2025, nous en sommes à plus de 191 de visites périodiques. Il y a eu 71 visites à la demande de l'agent en 2024 et une trentaine de visites de reprise.

En 2026, des visites de mi-carrière vont être menées à la DIRCOFI, pour les agents entre 45 et 50 ans, afin de détecter les fragilités liées au vieillissement sur le poste.

Sur les risques psycho-sociaux (RPS) : le médecin de prévention a fait une étude personnelle en 2025 (du 1^{er} janvier au 3 novembre) sur l'indice de stress au travail (I) et sur le niveau de satisfaction (II) des agents de la DIRCOFI IDF.

5,1/10 = indice ce stress sur 125 visites

6,4/10 = indice de satisfaction globale du métier

La médecine du travail considère que le stress est impactant à partir de 4 et que le stress a une conséquence sur la santé à partir de 7.

Les visites faites à la demande du vérificateur (en cas de besoin spécifique, de maladie liée au travail, de RPS) n'entrent pas dans l'étude.

En 2025-2026 c'est le retour du système des années de naissance pour les visites périodiques.

L'assistant social :

En 2024, 44 nouveaux dossiers d'agents ont été ouverts pour accompagnement par l'assistant social contre 26 en 2023, ce qui révèle une hausse de 70 %;

Près de 75% des nouveaux dossiers concernent des agents catégorie A.

L'analyse des sollicitations de 2024 met en évidence la place centrale des problématiques de logement (47,7 %)

Pour une demande de logement meublé comme de logement vide, les agents font la demande sur CALLIPSO et en cas de difficulté, l'assistant social accompagne et rédige un rapport circonstancié. Trois candidatures simultanées sont possibles.

4. Budget FS (pour information) :

Les dépenses ont été votées.

Le modèle de clavier du fournisseur MANUTANT a été choisi.

5. Enquête FS (pour information) :

La délégation d'enquête a été instituée par une décision votée par la FS de janvier 2025 pour enquêter sur l'incident du 29 mai 2024 survenu dans un bureau de la DIRCOFI IDF.

La formation spécialisée est informée des conclusions de chaque enquête et des suites qui leur sont réservées.

Les membres de la délégation (partie syndicale dont la CFTC) recommandent de réfléchir à un mode travail réduisant autant que possible les conflits entre agents et

leur hiérarchie ou entre eux. L'adaptation de la charge de travail et de l'autonomie, l'amélioration des moyens opérationnels sont des pistes à privilégier.

La CFTC Finances publiques a appelé à renforcer au niveau local la lutte contre les risques psycho-sociaux (RPS).

Les représentants des OS ont demandé : quelle sera la mise en œuvre concrète du rapport d'enquête ?

Le directeur a répondu qu'il ferait rédiger une note sur le sujet et qu'une grande partie des préconisations serait reprise mais pas toutes. Il a rappelé qu'il porterait son attention sur le suivi assidu des formations sur tous les sujets de discrimination.

6. Visite de service (pour information) :

Ce point n'a pas été examiné.

7. Déménagement au SPALLIS (pour information)

Les étages 5 à 7 ne seront pas livrés au 31/03/2025. **Il est envisagé d'organiser un départ des agents le 28/02/2026**, car il est nécessaire de vider le site AXIALIS (13 000 m²) pour le remettre dans un état convenable.

Des brigades d'un même secteur partageraient la même salle de brigade.

Les équipes de la DAJ, BEP et BPAT seront présentes par rotation des effectifs, en ayant recours au télétravail. C'est une période transitoire.

Les chefs de service seront appelés à se mobiliser pour réussir cette transition. L'idée est qu'un maximum de service intègre dès le 1^{er} trimestre 2026, leurs espaces de travail.

Le directeur a précisé : « dans un premier temps, pour une partie des effectifs, il y aura une installation au SPALLIS, mais je préfère que la projection des espaces soit terminée, avant de faire faire une visite des représentants des OS. Au 31 mars 2026, il va manquer les étages 5, 6 et 7 nécessitant une organisation permettant aux agents de ces étages de venir au SPALLIS, d'y travailler et d'y manger. »

La division RH et prévention de la DIRCOFI s'est rapprochée du bureau RH prévention de Bercy et de l'ISST pour connaître leur rôle sur le déménagement.

Au 1^{er} janvier 2026, le bâtiment sera libre mais les travaux nécessaires à l'emménagement restera à faire.

Les modalités opérationnelles de ce déménagement (organisation logistique, consignes pratiques, planning précis pour chaque division/service/ brigade...) seront communiquées aux agents dès qu'elles auront été finalisées.

Fin des débats : La séance a été levée à 17h50.